

18 juin 2025

Avis d'ouverture Fenêtre de dépôt pour la réalisation d'heures de répit au domicile par une Plateforme de répit et d'accompagnement (PFRA) Personnes âgées



Date d'ouverture de la fenêtre de dépôt :
16/06/2025

Date de clôture de la fenêtre de dépôt :
01/08/2025

Suivi par :
Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Âgées

SOMMAIRE

- 1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE EN CHARGE DE L'APPEL A CANDIDATURES**
- 2. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE**
- 3. CAHIER DES CHARGES**
- 4. COMPOSITION ATTENDUE DU DOSSIER**
- 5. MODALITES DE DEPOT D'INSTRUCTION**
- 6. ANNEXES**

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE EN CHARGE DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cette fenêtre de dépôt est portée par :

Monsieur Jérôme JUMEL
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
17 Boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES cedex 2

2. OBJET DE LA FENÊTRE DE DEPÔT

La présente fenêtre de dépôt ouverte par l'ARS Pays-de-la-Loire a pour objet la réalisation **d'heures de répit au domicile**.

Candidats éligibles

Le porteur du projet devra impérativement être une **plateforme de répit et d'accompagnement pour personnes âgées (PFRA-PA)**.

3. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est annexé au présent avis.

4. COMPOSITION ATTENDUE DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être constitué d'une note décrivant le projet et comportant notamment les éléments suivants :

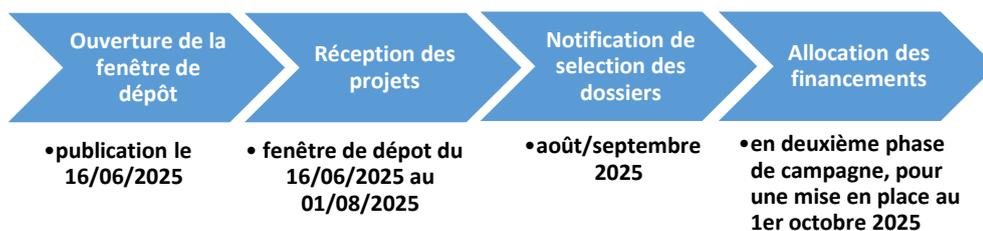
- ✓ Présentation de la PFRA-PA
- ✓ Zone géographique couverte / territoire d'intervention concernés par le projet
- ✓ Modalités de repérage du public
- ✓ Nombre d'aidants ciblés
- ✓ Modalités organisationnelles : temps d'intervention, reste à charge, professionnels dédiés
- ✓ Plan de communication (actions envisagées à destination des professionnels et des proches aidants)
- ✓ Les partenariats déjà existants et envisagés
- ✓ Budget prévisionnel en année pleine (incluant la dotation, ainsi que les financements complémentaires prévisionnels) dédié au projet

5. MODALITES DE DEPOT D'INSTRUCTION

L'ouverture de la fenêtre de dépôt fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr), dans la rubrique appel à candidatures.

Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre de cette mesure est le suivant :



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé déterminera ensuite les projets retenus.

Les projets devront être réceptionnés **au plus tard le 1^{er} août 2025 à 12h** :

- Un exemplaire par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie
Département Parcours des Personnes Âgées
17 Boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES cedex 2

- Et par voie électronique à l'adresse suivante : ars-pdl-dasm-ppa@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire accusera réception par mail des projets déposés.

Tout dossier réceptionné hors délai ne sera pas instruit.